



Commune de Riaz

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
salle du 2^e étage, route des Monts 14
le 13 juin 2017 de 20 h à 21 h 51

Présidence	Mme Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants), Présidente
Vice-présidence	M. Louis Pittet (UDC), Vice-président
Bureau	M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
Présents	Mmes, MM. Marie-France AEBY POLLET (PS et Indépendants) – Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) – Vincent Louis BOSSON (PLR) – Eric BUCHS (PDC) – Antonin CHARRIERE (PLR) – Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Daniel GUMY (PDC) – Frédéric JORDAN (Indépendants) – Eric MAGNIN (PLR) – Dominique MAGLI (PDC) – Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Georges OBERSON (PLR) – Laurent PASQUIER (Indépendants) – Yves PASQUIER (PDC) – Florence PASQUIER (UDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Bertrand RAEMY (PLR) – Sabine REMY (PLR) – Pierre-Yves SAVARY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR)
Excusée	Corinne JOLLIET (PS et Indépendants)
Total	29 présents, soit une majorité absolue de 15
Conseil communal	M. Stéphane SCHWAB, syndic – Mme Catherine BEAUD, vice-syndique – Mme Sylvie BOSSON – M. Nicolas DOUSSE – M. Claude JELK – M. Ludovic MURITH – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
Secrétaire	M. Pierre MORAND
Rédaction du PV	Mme Geneviève GENDRE
Huissier	M. Philippe SAVARY

Mme la Présidente ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général. Je salue M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers Collègues du Conseil général. C'est pour moi un immense plaisir et un honneur de présider pour la première fois une séance du Conseil général.

Je salue également M. Pierre Morand, administrateur communal et secrétaire du Conseil général, Mme Geneviève Gendre, secrétaire désignée au procès-verbal, ainsi que M. Philippe Savary, notre huissier attitré. Je les remercie pour leur travail.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens présents dans la salle. C'est toujours un plaisir pour nous de vous accueillir et de voir que vous vous intéressez au déroulement des séances du Conseil Général.

Je dois excuser l'absence de Mme Corinne Jolliet du Groupe PS et Indépendants. Mme Jolliet effectue actuellement un voyage à l'étranger prévu de longue date.

Depuis la dernière séance, des membres de notre assemblée ont perdu des êtres chers ; je leur présente toute ma sympathie.

Riaz a eu la chance de vibrer au rythme des différents spectacles et concerts au début du mois lors du Glucose Festival. Plusieurs d'entre vous y ont contribué et l'on ne peut que vous en remercier. Cet événement nous fait d'ores et déjà nous réjouir pour les prochains, notamment bien sûr les Rencontres de Jeunesse à la fin du mois. Cette dynamique est bénéfique pour notre Commune et me réjouit.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 24 mai 2017, soit dans le délai légal fixé par l'art. 38 al. 1 LCo. Un petit couac de l'administration a débouché sur deux envois, heureusement dans le délai légal.

En annexe à ce courrier figuraient également la liste des tractanda, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 avril 2017, un message concernant le point 2 de l'ordre du jour (projet de modification du règlement du Conseil général), une note concernant le point 5 de l'ordre du jour (commentaire sur les interventions du Conseil général) et enfin, pour chacun des trois postulats déposés lors de la séance du Conseil général du 25 avril dernier, un message pour la transmission de ces interventions au Conseil communal.

Je constate que tous les documents sont parvenus aux conseillers généraux avant la présente séance et que rien, par conséquent, ne nous oblige à procéder à la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis au Secrétaire avant ou durant la séance.

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre Morand, pour l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

**29 membres présents
1 membre excusé
majorité : 15**

Mme la Présidente déclare que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

LISTE DES TRACTANDA

La convocation de la séance a été publiée le 26 mai 2017 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour reçu par courrier du 24 mai dernier. Celui-ci a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 15 mai dernier. En plus de la Feuille officielle du canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 avril 2017.
2. Modification du règlement du Conseil général (article 68, chiffre 3, convocations). Approbation.
3. Agrandissement du bâtiment scolaire des Monts 4. Organisation du programme.
4. Bilan des commissions après une année d'activités.
5. Traitement des propositions. Informations.
6. Décision de transmission du postulat de Mme Corinne Joliet, « Favoriser les espaces verts et les jardins ».
7. Décision de transmission du postulat de M. Frédéric Blanc, « Plus de sécurité routière à Riaz ».
8. Décision de transmission du postulat de M. Pierre Mauron, « Concept piste cyclable et mobilité douce à Riaz ».
9. Divers.

L'ordre du jour tel que proposé n'appelant pas de remarque, il est soumis au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 29 voix l'ordre du jour. L'assemblée peut donc délibérer.**

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2017

Mme la Présidente rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation à la séance de ce soir, le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017. Elle remercie M. Pierre Morand pour la responsabilité du procès-verbal et Mme Geneviève Gendre pour sa rédaction.

Le procès-verbal n'appelle pas de question ni de remarque d'ordre formel. Il est soumis au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 29 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 avril 2017 avec remerciements à son auteur.**

Point 2 – Modification du règlement du Conseil général (article 68, chiffre 3, convocations)

En préambule, Mme la Présidente annonce que, lors de sa séance du 15 mai 2017, le Bureau du Conseil général a décidé de proposer une modification de l'article 68, chiffre 3 dudit règlement afin de permettre l'envoi des procès-verbaux, messages et autres documents relatifs à l'ordre du jour de la séance par voie électronique. Cette modification a fait l'objet d'une note distribuée avec la documentation de séance. Elle présente l'avantage d'être écologique et économique à tous niveaux. Mme la Présidente précise que la convocation aux séances sera toujours envoyée par pli personnel, comme le précise le chiffre 1 de l'article 68 du règlement du Conseil général.

Par contre, les membres du Conseil général qui le souhaitent pourront toujours obtenir une version imprimée de la documentation de séance à l'administration communale.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur la modification de l'article 68, chiffre 3 et passe la parole aux Groupes, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal :

Au nom du **Groupe PLR**, M. Bertrand Raemy s'exprime en ces mots :

« Merci, Mme la Présidente.

Nous proposons les modifications suivantes de l'article 68, chiffre 3 :

Les messages et autres documents relatifs à l'ordre du jour sont envoyés en règle générale par courrier postal et dans la mesure possible avec la convocation. L'utilisation de moyens électroniques est également possible pour les Conseillers généraux qui le souhaitent.

Explications : nous estimons que la règle doit rester que tous les documents officiels sont envoyés par courrier postal aux membres du Conseil général. Cependant, par exception et pour les élus qui le souhaitent, l'utilisation de moyens électroniques doit également être possible. J'en ai terminé. »

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, M. Pierre Mauron intervient en ces mots :

Mme la Présidente, chers Collègues,

Le Groupe PS et Indépendant comptait soutenir le chiffre 3 tel qu'il avait été proposé initialement, et non pas la version que nous venons d'entendre du Groupe PLR. Le Groupe PS et Indépendants estime qu'il faut vivre avec son temps et non pas faire du conservatisme, pour faire en sorte que les moyens électroniques soient utilisés. Qu'on le veuille ou non, on se dirige vers cela. Qu'on soit d'accord ou pas c'est vraiment l'avenir. Plutôt que de mettre la transmission par voie électronique comme exception et le papier comme règle, nous sommes d'avis de mettre la transmission par voie électronique comme règle et que toute personne qui veut la version papier en fait la demande. La motivation du Groupe PLR est compréhensible, mais cela sera certainement rediscuté, si cela n'est pas aujourd'hui, ce sera à la prochaine législature pour juste inverser la chose. Nous préférons vivre avec notre temps et mettre la règle qui est aujourd'hui adaptée à nos moyens de communication. J'ai terminé. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Le groupe UDC a également déposé un amendement au règlement du Conseil général, à l'article 68, chiffre 3 qui rejoint un peu l'idée du PLR. Le Groupe UDC approuve l'économie faite par l'administration communale d'un envoi électronique, mais souhaite que l'envoi sur papier par la poste soit garanti pour les Conseillers généraux qui le désirent ainsi.

En effet, certains Conseillers généraux ne sont peut-être pas à l'aise avec l'informatique, sans compter que des pannes ou erreurs électroniques peuvent arriver, ce qui ne garantit plus la réception des documents. Pour ceux qui sont à leur travail tous les jours, il n'est pas possible de se rendre au bureau communal pour les obtenir. Pour ceux qui les impriment, les frais reviennent à leur charge.

En résumé, il faudrait prévoir d'envoyer par e-mail à ceux qui le veulent et aux autres par la poste. Afin que le règlement soit correct, nous proposons de rajouter encore à la suite du chiffre 3 la phrase suivante : toutefois, ils seront envoyés par courrier postal aux Conseillers généraux qui l'exigent. Ce qui fait, pour l'entier de ce paragraphe le texte suivant :

Art. 68, chiffre 3.

Les messages et autres documents relatifs à l'ordre du jour sont envoyés en règle générale et dans la mesure du possible avec la convocation. L'utilisation de moyens électroniques est possible pour la transmission de documents. Toutefois, ils seront envoyés par courrier postal aux Conseillers généraux qui l'exigent.

Nous laissons volontiers un temps aux membres du bureau pour se consulter.

Si non, afin de respecter la procédure, je propose aux Conseillers généraux qui me suivent, de voter non à la proposition faite à l'ordre du jour et ensuite voter oui à l'amendement de l'UDC, ainsi chacun pourra recevoir sa convocation à sa convenance.

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Le Groupe PDC approuve le règlement tel qu'il est présenté. Je n'ai rien d'autre à rajouter. »

Mme la Présidente remercie les intervenants et demande si d'autres membres du Conseil général souhaitent s'exprimer sur la modification de l'article 68 du règlement du Conseil général, telle que présentée.

M. Laurent Pasquier indique qu'il ne voit pas l'aspect écologique dans la modification du règlement telle que proposée, étant donné que les documents sont de toute façon imprimés.

Mme la Présidente répond qu'elle n'est personnellement pas convaincue que toutes les personnes impriment les documents reçus par voie électronique.

M. Pierre Mauron demande si les propositions d'amendement des Groupes PLR et UDC vont être opposées, d'abord entre elles, puis au règlement lors du deuxième vote. Il demande s'il est possible de voir les propositions à l'écran. Il ajoute que la proposition du Groupe UDC lui semble plus aller dans le sens du Groupe PS et Indépendants mais il craint de se tromper sur les termes.

Mme la Présidente répond que tout d'abord, le Conseil général va voter la modification telle que présentée dans l'ordre du jour. Si celle-ci est acceptée, le vote est terminé. Si elle est refusée, l'amendement du PLR sera d'abord voté, puisqu'il a été déposé en premier. S'il est accepté, le vote s'arrête. Si ce n'est pas le cas, le Conseil général se prononcera sur l'amendement du Groupe UDC.

👉 **Au vote, le Conseil général refuse par 19 NON et 10 OUI l'article 68, chiffre 3 du règlement du Conseil général, tel que proposé par le Bureau.**

Par conséquent, Mme la Présidente annonce le vote sur l'amendement du Groupe PLR.

Avant cela, M. Bertrand Raemy donne une nouvelle lecture de l'amendement proposé par le Groupe PLR.

👉 **Au vote, le Conseil général accepte par 19 OUI et 10 NON l'article 68, chiffre 3 du règlement du Conseil général, tel que proposé par le Groupe PLR.**

M. Pierre Mauron indique que le Conseil général n'a pas pu s'exprimer sur la proposition d'amendement de l'UDC. Il pense que le Conseil général doit pouvoir voter sur cet amendement et qu'il peine à comprendre qu'il ne soit pas possible de voter un amendement proposé. Mme Florence Pasquier répond que c'est le premier amendement accepté qui est retenu et que cela n'est pas grave. M. Pierre Mauron explique qu'il devrait y avoir une opposition des amendements et que l'ordre des votes lui paraît étrange. Mme la Présidente prend note de la remarque de M. Mauron et l'en remercie.

Elle annonce, que, conformément à l'article 107 du règlement du Conseil général, la modification sera soumise au référendum facultatif.

Point 3 – Agrandissement du bâtiment scolaire des Monts 4. Organisation du programme.

Mme la Présidente annonce que pour le Bureau du Conseil général, il est important que la situation par rapport à la réalisation de nouveaux locaux scolaires soit donnée à tous les membres du Conseil général.

Elle donne la parole à M. Ludovic Murith, conseiller communal en charge des écoles.

Au nom du **Conseil communal**, M. Ludovic Murith s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commune de Riaz enregistre depuis quelques années une évolution démographique importante. Elle doit construire de nouveaux locaux pour ses besoins scolaires et extrascolaires. Je vous rappelle qu'un crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour l'agrandissement du bâtiment scolaire des Monts 4 a été accepté lors de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2015. Afin de respecter la législation sur les marchés publics, le Conseil communal a été contraint d'organiser un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte. A cet effet, un mandat a été attribué au bureau « Deillon Delley architectes » pour la préparation d'un cahier des charges. La publication a eu lieu le 12 mai dernier et le délai pour l'envoi des projets a été fixé au 1^{er} septembre 2017. Le jury de concours composé de membres professionnels et non professionnels se réunira vers la mi-septembre et le vernissage est fixé au 29 septembre 2017 dans cette même salle. Vous pouvez d'ores et déjà prendre note de cette date.

Les nouveaux besoins seront répartis sur le site du bâtiment scolaire existant à la route des Monts 4. Pour rappel, le bâtiment existant a été construit en 1968-1969. En 2001, il a fait l'objet d'un assainissement partiel (isolation et peinture des façades), d'un remplacement des fenêtres et de l'aménagement de deux salles de classes supplémentaires au rez-de-chaussée inférieur, le tout dans le volume initial du bâtiment.

Le Conseil communal a pris l'option d'agrandir le bâtiment existant sur le site en y incluant le volume et la surface au sol de l'ancien abri de protection aérienne (PA) qui sera, en principe, démoli dans le cadre du projet d'extension.

L'objectif du concours est de réaliser une extension du bâtiment et de réorganiser de façon optimale le bâtiment scolaire existant par une transformation intérieure. L'ensemble comprendra huit salles de classe, une salle d'activités créatrices et des locaux pour l'accueil extrascolaire. Le bois sera privilégié pour l'extension du bâtiment. Les travaux devraient être terminés, en principe, en mai ou juin 2019 afin d'accueillir les élèves à la rentrée 2019. Le coût total de l'extension du bâtiment scolaire a été budgété à 4.2 millions de francs.

Une commission de bâtisse a été constituée de membres et délégués du Conseil communal. Ce dernier souhaite que deux membres du Conseil général soient intégrés à la commission de bâtisse. Les profils demandés sont pour l'un, une personne du secteur du bâtiment et pour l'autre un membre de la commission financière. »

Mme la Présidente remercie M. Murith, pour ces informations. Elle ajoute que, comme il ne s'agit pas d'une commission prévue par la législation cantonale, elle n'est pas désignée par le législatif, mais par le Conseil communal.

Comme indiqué par M. Murith et sur demande du Conseil communal, les présidents des commissions d'aménagement et financière ont été contactés. Ils ont informé leurs membres selon les critères décrits. Suite à cet appel, deux membres desdites commissions se sont déjà portés volontaires, soit M. Florian Sudan pour la commission d'aménagement et M. Georges Oberson pour la commission financière. Mme la Présidente demande si d'autres membres de ces commissions voudraient aussi se porter candidats. Comme cela n'est pas le cas, elle remercie le Conseil communal d'en prendre acte et d'inclure ces personnes dans la commission de bâtisse.

Point 4 – Bilan des commissions après une année d'activités

Mme la Présidente annonce que le Bureau a décidé de donner aux commissions la possibilité de faire un bilan après une année de fonctionnement. Elle propose d'écouter les interventions de tous les présidents et d'ouvrir la discussion générale ensuite.

Elle donne la parole à M. Dominique Magli, Président de la commission d'aménagement et de l'énergie.

Au nom de la **commission d'aménagement et de l'énergie**, M. Dominique Magli s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission d'aménagement et de l'énergie se compose de cinq membres, pour commencer Florian Sudan, Antonin Charrière, du PLR, qui est aussi notre secrétaire, Joseph Mauron du PS et Indépendants, Francis Dupré de l'UDC et moi –même, en tant que président et du PDC. Comme nous formons une nouvelle équipe, nos tâches ont été cette année de prendre connaissance des dossiers, du plan d'aménagement, du PAD, etc. Nous avons aussi pris connaissance de nouveaux dossiers tels que Champy-Sud 2^e partie. Pour ce qui est de l'énergie, la commune souhaite avoir le Label « Cité de l'énergie ». Nous avons eu une approche avec un organisme de contrôle qui va nous faire un inventaire de ce qui est à faire et de ce qui est déjà fait au niveau des gains d'énergie en tout genre, tel que développement de l'urbanisme, planification et règlement, bâtiments et isolation, approvisionnement et dépollution, mobilité, organisation interne et, dernière chose la collaboration et la communication. »

Mme la Présidente remercie M. Dominique Magli pour son bilan et passe la parole à M. Samuel Favre, Président de la commission des naturalisations.

Au nom de la **commission des naturalisations**, M. Samuel Favre s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux, chers Amis de Riaz,

La commission des naturalisations est un peu particulière par rapport aux autres commissions représentées ce soir. En effet, elle travaille en fonction des demandes faites auprès du service cantonal des naturalisations, via notre bureau communal et c'est donc par mandat que nous nous réunissons quelquefois dans l'année. Notre travail consiste à étudier une demande de naturalisation via un dossier transmis de Fribourg, de recevoir la personne lors d'une audition durant laquelle nous nous forçons de nous déterminer sur un préavis que nous transmettons ensuite à la Commune qui a seule le pouvoir de décision de l'octroi du droit de cité communal. Le dossier suit son cours à Fribourg pour la suite de la procédure.

Nous sommes donc la commission dite des naturalisations mais qui ne naturalise personne puisque la décision appartient à la Commune. Je tiens à souligner que tous les dossiers que nous avons traités et pour lesquels nous nous sommes positionnés, ont été suivis par le Conseil communal. A ce jour, ceci depuis avril 2016, notre commission a traité huit demandes pour lesquels sept fois le préavis fut positif et que dans un cas, nous avons demandé un délai supplémentaire à la personne afin qu'elle puisse davantage s'intégrer dans notre société suisse. Une audition supplémentaire pour ce cas aura lieu d'ici le mois de novembre.

Les auditions des requérants se passent très bien, dans une bonne entente cordiale entre les membres. Et même si les sensibilités de chacun sont parfois différentes, le consensus et la démocratie décisionnels l'emportent toujours. Chacune de nos réunions se ponctue avec un verre de l'amitié entre les membres et c'est l'occasion pour nous, à chaque fois de « débriefing », de faire le bilan de l'audition, d'essayer de trouver des pistes d'amélioration et de se « décharger » émotionnellement parfois, car certaines situations de vie que nous rencontrons sont peu banales et difficiles à entendre.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour remercier Corinne, notre secrétaire, Sabine, Eric et Daniel pour leur engagement, leur disponibilité et leur dévouement dans cette commission. »

Mme la Présidente remercie M. Samuel Favre. Elle donne la parole à M. Frédéric Blanc, président de la **commission de la culture, des sports et des générations** qui s'exprime en ces termes :

« Rapport annuel de la commission Culture-Sport-Générations »

La constitution de cette commission a été faite avec la mise en place du Conseil général. Elle compte sept membres : Marie-France Aeby, Antoinette Bosson, Eric Buchs, Eric Magnin, Sophie Moura, Louis Pittet et moi-même. Riaz étant déjà très active dans les domaines d'activités relatifs à cette commission, nous avons entrepris plusieurs rencontres lors de nos séances afin d'établir un état des lieux. Les délégués des principaux acteurs de la vie associative de Riaz tels que la paroisse, Vie à Riaz, le conseil des Parents, le comité des RJG ainsi que l'Intersociété ont répondu très favorablement à notre appel. Le but de ces rencontres a été tout d'abord de présenter la commission et de comprendre le mode fonctionnement de ces divers intervenants, voire également leur relation avec les Autorités communales ainsi que les éventuels sujets sur lesquels la commission pourrait apporter son soutien. Le Conseil communal est également représenté lors de nos séances afin d'informer sur les sujets relatifs à la commission ainsi que pour nous attribuer certaines tâches. Une de ces tâches a été, par exemple, la mise en place du calendrier des événements qui était géré jusqu'alors par l'administration communale.

Divers travaux sont en cours de réalisation tels que la collecte de documents historiques des principaux lieux de la Commune. Une réflexion sur la gestion et le rôle de l'Intersociété est également en cours et nous occupera très certainement pour plusieurs mois. J'en ai terminé. »

Mme la Présidente remercie M. Frédéric Blanc pour son intervention. Elle remercie également les intervenants de ce point de bien vouloir remettre une copie de leur intervention au secrétariat afin de faciliter la prise du procès-verbal.

Point 5 – Traitement des propositions. Informations

En préambule, Mme la Présidente relève que ce point aurait aussi pu s'intituler « Traitement des interventions » plutôt que traitement des propositions. Elle ajoute que cet élément ne porte pas de conséquence étant donné qu'il ne s'agit que d'une information.

Elle fait référence au tableau affiché à l'écran et qui a été transmis avec la documentation de séance. Celui-ci représente le genre de procédures à utiliser pour les interventions ainsi que les documents y relatifs.

Elle rappelle que lors de la séance du Conseil général du 25 avril dernier, trois postulats, une proposition et quatre questions ont été déposés.

Les formulaires de dépôt **des postulats** ont été remis avec le préavis du Bureau. Elle précise que ce préavis du Bureau porte uniquement sur la recevabilité et la qualification formelle de l'intervention.

Mme la Présidente indique que pour les points 6, 7 et 8 de la liste des tractanda, les auteurs ou les co-signataires seront d'abord entendus, s'ils le souhaitent. Ensuite, conformément à l'article 97 alinéa 2 du règlement du Conseil général, le Conseil communal, par sa déléguée, prendra la parole. Le but est d'informer le Conseil général sur la situation actuelle du sujet traité par le postulat. Ensuite, les groupes communiqueront leur position avant le vote sur la transmission des postulats au Conseil communal. Cette procédure sera répétée pour chaque postulat dans l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

Proposition

Mme la Présidente se réfère au commentaire distribué pour ce point de l'ordre du jour et indique que le Bureau du Conseil général a, lors de sa séance du 15 mai, déclaré la **proposition** no 1 de Mme Florence Pasquier intitulée « Compensation ou échange de terrain pour les accès au CO de Riaz » recevable, pour autant qu'elle soit requalifiée en « Question ». En effet, selon l'avis de la juriste de l'Association régionale de la Gruyère, la proposition de Mme Pasquier déposée dans le but d'obtenir des renseignements sur un dossier actuel précis s'apparente plutôt à une question. Elle rappelle que la proposition et le postulat portent sur un objet qui n'a pas encore été étudié, plutôt que sur des dossiers en cours de traitement par le Conseil communal. Une intervention sous la forme d'une question présente l'avantage d'être plus rapide et moins exigeante quant à son traitement. Par ailleurs, contrairement à la proposition et au postulat, la transmission de la question au Conseil communal ne peut pas être refusée par le Conseil général.

Mme la Présidente ajoute que Mme Florence Pasquier a déposé, en date du 17 mai, au secrétariat du Conseil général un nouveau document intitulé « Question ». Le texte est identique à celui de la proposition déposée le 25 avril dernier. Il est inclus dans le procès-verbal. Mme la Présidente précise que la question sera abordée sous le point 9 de la liste des tractanda.

Questions

Mme la Présidente rappelle que, selon l'article 100 du règlement du Conseil général, le Conseil communal y répond immédiatement, ou lors de la séance suivante. Il peut aussi adresser sa réponse par courrier aux membres du Conseil général et aux médias pour la prochaine séance.

Sur les quatre questions déposées le 25 avril, trois d'entre elles ont fait l'objet d'une réponse du Conseil communal séance tenante. Ces réponses, acceptées par leurs auteurs, figurent au procès-verbal de la séance du 25 avril qui vient d'être d'approuvé. Par contre, la question posée par M. Louis Pittet a fait l'objet d'une réponse du Conseil communal par courrier du 11 mai 2017. Vous avez reçu un compte rendu de cette réponse dans le commentaire distribué avec la documentation de séance.

Point 6 – Décision de transmission du postulat de Mme Corinne Jolliet, « Favoriser les espaces verts et les jardins »

Le message du Bureau du Conseil général distribué pour la séance contient un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Corinne Jolliet, « Favoriser les espaces verts et les jardins ».

Mme la Présidente demande si, en l'absence de Mme Corinne Jolliet, un membre du Groupe PS et Indépendants souhaite prendre la parole à ce sujet.

Mme Marie-France Aeby Pollet du Groupe PS prend la parole et s'exprime en ces termes :

« A Riaz, c'est vrai que nous avons de la chance car peu importe où l'on habite, on trouve à quelques minutes un espace vert ou un peu de forêt, et c'est précieux. Depuis quelques temps, vous avez peut-être vu des bacs avec des fleurs, des légumes qui ont pris place devant l'école, devant le centre paroissial et aussi dans le jardin de la cure, une expérience qui a été menée avec l'accueil extrascolaire. Cela nous a bien confirmé que les enfants, lorsqu'ils ont pris du temps pour planter et arroser, respectent le travail et la plantation. Il en est de même pour les ados dont une expérience a été faite dans le cadre du CO. Pour les habitants, ces espaces peuvent au départ susciter des interrogations. Ils peuvent aussi être plus grands, sur des terrains non utilisés pendant un certain temps, ou bien des jardins que des personnes ne peuvent plus entretenir, ne veulent plus utiliser. Cela peut être une occasion de rencontres, d'échanger du savoir, spécialement avec les aînés qui connaissent souvent beaucoup de choses, qui ont des compétences et qui aiment bien les partager. Alors valoriser toutes ces initiatives, c'est bien, mais leur permettre de ne pas être seulement des projets de bout à bout, c'est porter ensemble une volonté de la Commune et des habitants et de se préparer ainsi à demain. C'est dans cette idée que s'inscrit le postulat de Mme Corinne Jolliet. »

Mme la Présidente remercie Mme Aeby Pollet et passe la parole à Mme Sylvie Bosson, conseillère communale, pour la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

Au nom du **Conseil communal**, Mme Sylvie Bosson s'exprime en ces mots :

Merci, Madame la Présidente. Le Conseil communal se préoccupe de diversifier et d'agrémenter les espaces verts du village. Les places vertes sont entretenues par le personnel de la voirie. L'engagement de M. Philippe Pasquier, jardinier paysagiste, montre clairement que le Conseil tient à apporter de la variété et de la couleur aux coins de nos rues et aux alentours des bâtiments communaux.

Il a d'ailleurs déjà fait des tests de plantations naturelles aux bordures de nos routes. La population s'est positivement manifestée et le Conseil communal l'encourage à poursuivre dans cette voie.

En plus, du jardin de la cure, (travail effectué par la commune), les alentours des écoles, le sentier des berges de la Sionge, il y aura une place supplémentaire aménagée entre le bureau communal et la banque Raiffeisen. Le bassin en bois sculpté par la société de jeunesse sera installé en mémoire de la 1^{ère} fête des jeunes organisée à Riaz. La société de Jeunesse nous offre ce bassin et le service de la voirie se fera un plaisir de le mettre en valeur au centre d'un bel aménagement.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'élaboration d'un rapport sur ce thème. Il propose au Conseil général de renoncer à lui transmettre le postulat de Mme Jolliet.

Mme la Présidente remercie Mme Bosson et ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Corinne Jolliet. Elle passe la parole aux Groupes, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal :

Au nom du **Groupe PLR**, M. Bertrand Raemy s'exprime en ces mots :

« Bien que le Groupe PLR ne soit en aucun cas insensible aux espaces verts et aux jardins, bien au contraire, ses membres estiment à l'unanimité que le postulat « Favoriser les espaces verts et les jardins » n'est pas nécessaire et utile pour deux raisons principales.

La première :

sur le territoire de la commune, nous trouvons de magnifiques endroits de détente richement dotés en arbres et autres plantations de qualité par ailleurs extrêmement bien entretenus. Beaucoup d'initiatives peuvent être également créées par des privés sans forcément l'intervention de la Commune.

La deuxième :

Nous pensons que la multiplication de ce genre d'endroits ou d'espaces engendrerait sans aucun doute et inmanquablement une augmentation des coûts d'entretien d'exploitation. Le Groupe PLR préavis dès lors négativement et à l'unanimité la transmission dudit postulat. »

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, M. Pierre Mauron intervient en ces mots :

« Le Groupe PS et Indépendants soutiendra ce postulat. Il a été content d'apprendre tout ce que fait le Conseil communal et ce postulat a simplement pour but de lui indiquer qu'il y a la volonté de faire si possible encore mieux, quand bien même ce qui est déjà fait est remarquable. Je veux juste ajouter que si on va vers le mieux, cela améliore la qualité de vie de tout le monde, alors que si on se contente de ce qui est, en se disant que c'est suffisant, qui n'avance pas recule. C'est la raison pour laquelle on soutiendra ce postulat. J'ai terminé. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Pour le Groupe UDC, notre commune est déjà très riche en espaces verts. L'idée des jardins communaux et espaces de cueillette va très bien en ville car nombreux sont les habitants de locatifs n'ayant pas un coin de jardin en ville. Ici à Riaz, nous avons presque tous notre coin de verdure autour de notre habitation et la possibilité de jardiner. Mon principe est : celui qui cultive la terre mérite de récolter lui-même le fruit de son travail. Ce n'est donc pas à la Commune d'engager des dépenses pour ce genre de choses qui ressort du privé. Le paysagiste de la voirie fait déjà très bien son travail. Il n'y a pas besoin d'en faire plus. De notre point de vue, il n'y a pas lieu de transmettre ce postulat au Conseil communal. Le Groupe UDC préavis défavorablement. »

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Le Groupe PDC ne soutient pas ce postulat sur le fond. Nous avons déjà beaucoup d'espaces verts tels que le centre du village, école primaire, Boquette, chemin de l'Ordine, chemin des Sources. Il nous semble que la commune va déjà bien dans ce sens-là et il ne faudrait pas oublier aussi qu'en faire plus entraînerait des coûts supplémentaires. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce le vote.

➔ **Au vote, le Conseil général refuse par 24 NON et 5 OUI la transmission au Conseil communal du postulat de Mme Corinne Jolliet « Favoriser les espaces verts et les jardins ».**

Point 7 – Décision de transmission du postulat de M. Frédéric Blanc, « Plus de sécurité routière à Riaz »

Mme la Présidente rappelle que le message du Bureau du Conseil général a émis un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Frédéric Blanc, « Plus de sécurité routière à Riaz ». Elle demande à M. Frédéric Blanc s'il souhaite apporter un commentaire sur son postulat.

M. Frédéric Blanc s'exprime en ces termes :

« J'aimerais rajouter une conclusion et quelques arguments sur ce postulat. La sécurité routière est l'affaire de tous. Il n'est jamais trop tôt pour agir, mais les Riazois doivent profiter des rues en toute sécurité. Ce dossier mérite une impulsion constante. Nous insistons sur le fait que c'est une priorité absolue pour nous. J'ai terminé. »

Mme la Présidente remercie M. Frédéric Blanc et passe la parole à Mme Sylvie Bosson, conseillère communale, qui a annoncé donner la position actuelle du Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, Mme Sylvie Bosson s'exprime en ces mots :

« Merci, Madame la Présidente. Le Conseil communal s'est déjà engagé en faveur de l'extension des zones 30 km/h depuis plusieurs années. Il y a du concret avec le quartier de Champy et de Champ-Bosson, la route du Collège avec ses ruelles adjacentes, la rue Netton-Bosson, la rue du Pays-des-Oiseaux et le quartier de La Comba.

Zone Champy

Une amélioration des mesures avec la réalisation d'un trottoir est toujours bloquée par une opposition.

Roulema-Perrausa

Toutes les autorisations ont été obtenues. La mise en place des mesures va débiter dans les prochaines semaines.

Secteur Saletta, Joulin, Champ-Jordan

Le dossier est en cours de modification suite à la demande préalable. La mise à l'enquête publique devrait intervenir ces prochaines semaines également.

Route de la Sionge

Le Conseil communal partage totalement les préoccupations de M. Blanc au sujet de la limitation de vitesse, ainsi que la priorité de droite de la route de la Sionge. La commune va reprendre l'étude en même temps que la réfection de la route étant donné que les constructions dans ce secteur touchent à leur fin.

Sécurité des écoliers

Pour la sécurité des écoliers, le Conseil communal encourage les parents, grands-parents, à opter pour le Pedibus. Cette action Pedibus permet aussi un échange multigénérationnel et favorise les rencontres.

Par conséquent, le Conseil communal propose au Conseil général de lui transmettre le postulat de M. Blanc pour la partie qui traite de la sécurité à la route de la Sionge. Il estime en revanche que les autres secteurs ou domaines évoqués par le postulat ne nécessitent pas d'analyse approfondie. »

Mme la Présidente remercie Mme Sylvie Bosson et ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Frédéric Blanc. Elle passe la parole aux différents groupes.

Au nom du **Groupe PLR**, M. Bertrand Raemy s'exprime en ces mots :

« Merci, Madame la Présidente. Suite à l'explication détaillée que le Conseil communal vient de nous livrer, nous constatons que leur action s'intègre parfaitement, presque totalement dans les souhaits et vœux du postulat Blanc, « Plus de sécurité routière à Riaz ». Le Groupe PLR préavise négativement et à l'unanimité celui-ci. Il relève néanmoins les enjeux sécuritaires de la commune et demande qu'une

attention et des efforts particuliers soient portés sur cette question, en particulier sur la route de la Sionge. »

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, M. Pierre Mauron intervient en ces mots :

« Le Groupe PS et Indépendant a été très content d'apprendre la position du Conseil communal qui va dans le sens du postulat. J'ai envie de dire que le Conseil communal, Madame Bosson, n'a aucun souci à se faire parce que s'il n'y a qu'une partie du postulat à laquelle il ou elle souhaite donner suite au Conseil communal, c'est un libre choix du Conseil, que de mettre en valeur ou de donner une réponse positive à l'exécution d'une partie du postulat et par exemple de rejeter le reste dans un second temps. L'acceptation même générale du postulat ce soir n'engendrera aucun travail supplémentaire du Conseil communal. Il s'occupera en tout cas de la route de la Sionge et s'il souhaite également s'occuper d'autres secteurs comme le postulat le demande, nous lui faisons confiance pour qu'il traite cela de la meilleure manière qui soit. Le Groupe PS et Indépendants acceptera ce postulat. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Pour le Groupe UDC, tous les quartiers d'habitations sont déjà prévus en zone 30 km/h. A la route de la Sionge, et à la route des Monts, si le 50 km/h est respecté, chacun est en sécurité. Les trottoirs sont existants. Le radar a déjà été posé. Si nécessaire, il faut le renouveler. Quant aux écoliers, j'aurais à titre personnel, en tant que patrouilleuse scolaire, deux conseils simples à donner :

- premièrement, j'encourage les parents à accompagner tous les jours à pied leur petit enfant et de lui apprendre les règles de la circulation et le bon comportement à avoir sur le chemin de l'école. Ainsi, ils sauront y aller en toute sécurité quand ils seront un peu plus grands.

Deuxièmement, afin de garantir la sécurité des enfants amenés à l'école en voiture, il faudrait interdire le dépôt des enfants dans le parc de l'église qui est très souvent encombré et de ce fait dangereux et obliger les parents à déposer leur enfant dans le parc de l'école car celui-ci est suffisamment grand et nul besoin de traverser encore la route. En conclusion, le Groupe UDC estime que les mesures actuelles sont satisfaisantes et qu'il n'y a pas besoin d'engager des frais supplémentaires. Donc nul besoin de transmettre ce postulat au Conseil communal. »

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Sur le fond, le groupe PDC soutient ce postulat, tout en se rendant compte que la commune fait déjà beaucoup d'effort à ce niveau. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce le vote.

➤ **Au vote, le Conseil général refuse par 17 NON, 10 OUI et 2 ABSTENTIONS la transmission au Conseil communal du postulat de M. Frédéric Blanc « Plus de sécurité routière à Riaz ».**

Point 8 – Décision de transmission du postulat de M. Pierre Mauron, « Concept piste cyclable et mobilité douce à Riaz »
--

Mme la Présidente rappelle que le message reçu du Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Pierre Mauron, « Concept piste cyclable et mobilité douce à Riaz »

M. Pierre Mauron, apporte le commentaire suivant sur son postulat :

« Ce postulat a été déposé non pas pour dire que le Conseil communal ne fait rien, mais simplement pour lui donner également d'autres pistes de réflexion. Et des pistes qui ne doivent pas forcément engendrer un coût supplémentaire. Il y a des événements à Riaz qui ont été votés il y a fort longtemps et qui ne sont pas mis en oeuvre. J'en veux pour preuve le chemin qui devrait exister le long de l'Ondine avec un crédit,

je ne sais plus si c'était en 2007 ou 2008. Ce chemin-là, par exemple n'est pas encore réalisé. Il s'arrête à la frontière entre Riaz et Bulle alors que le crédit d'engagement a été voté il y a bientôt dix ans. Pourquoi ne le mettons-nous pas en œuvre directement ? La question des zones 30 km/h, cela fait aussi une dizaine d'années qu'on en parle. Maintenant, c'est mis en œuvre. Il y avait eu, il y a quelques années, des marquages au sol pour les piétons, pour les élèves qui vont à l'école avec des sortes de pas imprimés sur la route et qui indiquaient vers quel passage piéton il fallait se diriger. Cela avait eu le mérite en tous cas de rassembler les parcours à certains endroits et de faire en sorte que les automobilistes soient attentifs. L'idée n'est pas de coûter plus cher, mais de vivre mieux ensemble. Qu'on le veuille ou non, il y aura plus de monde à Riaz avec le troisième CO et avec éventuellement cette question d'un home, avec les personnes qui se déplacent plus avec Mobul, qui va augmenter sa cadence prochainement. Il faut canaliser ceci. Alors on a deux possibilités : soit on prend le taureau par les cornes et on essaye de faire en sorte que la chose soit anticipée, soit on ne fait rien, on laisse aller au goulet d'étranglement et quand on n'aura plus le choix, on prendra une solution. Il y a à Riaz des endroits qui sont dangereux : juste après le giratoire, à côté de l'Hôtel-de-Ville, si vous vous promenez à cet endroit-là et qu'un camion croise un bus, c'est extrêmement serré pour un vélo, qui ne peut pas se trouver sur la route. Lorsque vous avez des enfants qui traversent le village d'est en ouest et du nord au sud, il y aurait, du point de vue du Groupe PS et Indépendants, une signalétique à mettre en œuvre pour qu'ils empruntent plutôt un passage qu'un autre, sans coût supplémentaire, sans désagrément pour les agriculteurs, mais uniquement avec une signalétique qui peut se faire au sol, d'une autre manière pour un coût à mon avis vraiment inexistant par rapport à d'autres dépenses que l'on fait. Riaz est un village moderne. Je suis convaincu que le Conseil communal a déjà envisagé beaucoup de choses. La question, c'est d'avoir simplement une ouverture d'esprit pour en faire juste encore un peu plus. Maintenant, pour les coûts, comme cela a été évoqué tout à l'heure, il me semble nécessaire de rappeler une chose : même si le postulat est accepté et transmis au Conseil communal, cela n'engendre aucune obligation pour le Conseil communal. Il peut lui-même donner une suite favorable, ou estimer qu'il n'y a pas de suite favorable à y donner. Il peut recevoir un postulat et ensuite décider de ne pas le traiter. On en prend acte et c'est tout. De mon point de vue, si on donne l'impulsion au Conseil communal et qu'il va déjà dans cette direction, il peut ensuite, pour des questions de coûts, d'opportunité ou autres, ne pas y donner suite. Cela n'est pas une obligation. C'est important de le rappeler pour voir que nous ne sommes pas contre le Conseil communal, mais avec, pour ces mesures-là. Je crois qu'avec nos enfants, nos cyclistes, nos piétons, on voit les tracteurs croiser les bus, les voitures des piétons, il y a moyen de faire quelque chose de très bien dans ce village. J'en suis persuadé, le Conseil communal y a déjà pensé. Vous ne vous rendez pas compte comme le giratoire du centre du village a changé la vie des habitants du quartier. En Champy, vous ne vous imaginez pas comment les gens seront heureux quand il y aura un giratoire. Il y a la traversée de la localité, Valtraloc va se faire, il y a le nouveau CO. Faisons les choses directement en même temps pour que les gens restent à Riaz. Si le Conseil communal a déjà pensé à ceci et qu'il réalise le postulat même avant qu'il soit déposé, j'en serai le premier content. A mon avis, cette impulsion doit être donnée ce soir par le Conseil général.

Mme la Présidente remercie M. Pierre Mauron et passe la parole à Mme Sylvie Bosson.

Au nom du **Conseil communal**, Mme Sylvie Bosson s'exprime en ces mots :

« Avant de donner le point de vue du Conseil communal, je tiens à remercier M. Mauron pour avoir rappelé les points importants pour la sécurité. Nous allons dans ce sens et avons déjà pensé à plusieurs points que vous avez déjà cités.

Entre autres, la mise en œuvre du projet Valtraloc prévoit des mesures visant la mobilité douce sur les routes cantonales de notre village (passages piétons sécurisés, pistes cyclables, mise en place de giratoires, etc.). Il est aussi vrai que, pour des raisons de manque d'espace, les pistes cyclables ne pourront pas être aménagées sur l'ensemble des routes cantonales. D'ailleurs, ces aménagements sont

entièrement à la charge du Canton. En revanche, sur les routes communales, les zones 30 km/h accroissent sensiblement la sécurité de tous les usagers.

La mise à l'enquête de la deuxième partie de Valtraloc à Riaz (entre le giratoire du Centre et la limite avec Bulle) est prévue dans le courant de l'automne. Je tiens encore à relever que le Plan de l'agglomération bulloise, le PA3, traite également de la mobilité douce. On y retrouve les pistes cyclables, les promenades et le sentier le long de l'Ondine qui est toujours en suspens et qui va être repris dans les tractations du Conseil communal.

Par conséquent, le Conseil communal considère que les analyses concernant les pistes cyclables et la mobilité douce sont déjà en cours en interne et dans le cadre du projet Valtraloc et de la mise en zones 30. De ce fait, le Conseil communal ne juge pas nécessaire de rédiger un rapport sur la question et propose au Conseil général de ne pas lui transmettre le postulat de M. Mauron. »

Mme la Présidente remercie Mme Sylvie Bosson. Elle ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Pierre Mauron.

Au nom du **Groupe PLR**, M. Bertrand Raemy s'exprime en ces mots :

« Estimant que le concept mobilité douce à Riaz peut être intégré à la question sécuritaire actuellement à l'étude ou en cours de réalisation, le Groupe PLR préavis à l'unanimité négativement la transmission dudit postulat. Il demande toutefois et par la même occasion au Conseil communal de prendre en compte, dans la mesure du possible, l'étude d'un maximum d'éléments de mobilité douce dans le concept global de sécurité communal. En cela, nous faisons dès lors confiance au Conseil communal sur sa sensibilité à ce sujet. Merci. »

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, M. Pierre Mauron intervient en ces mots :

« Le Groupe PS et Indépendants soutiendra ce postulat. Quelques remarques : la mise sur pied d'un Conseil général a pour but justement de donner quelques impulsions dans un certain sens. Le Conseil général, en tant que tel, a peu de pouvoir. La commune vis-à-vis du canton n'en a pas non plus beaucoup. Vous avez certaines communes qui se tâtent pour mettre sur pied ou non un Conseil général, comme celle de Charmey. Vous avez des communes comme Rue qui ont fait des séances spécifiques pour savoir si le Conseil général a encore un sens ou si on doit l'abolir parce qu'aucune proposition n'est faite. Vous pouvez avoir d'autres cas comme à Vuadens où c'est la guerre des tranchées, mais cela n'est pas le cas ici. Si on a une activité du Conseil communal qui est dans le sens du postulat, et qu'on l'accepte, le Conseil communal peut émettre, on ne parle pas de rapport, mais on peut parler d'un bilan des mesures qu'il a prises, ou ne pas lui donner suite. Et dans ce sens-là, on peut très bien ne plus faire de proposition et puis avoir comme simple objectif d'adopter un règlement, de nommer un citoyen d'honneur ou de recevoir une fête de jeunesse. De mon point de vue, cela n'est pas suffisant pour le Conseil général. Dans ce sens-là, j'encourage tous les membres du Conseil général à donner une suite et à faire en sorte que les gens, vos voisins et les personnes qui ont voté pour vous et qui font en sorte que vous êtes assis là puissent voir ce qu'on peut apporter au village. Dans ce sens-là, je peux vous avertir que le Groupe PS et Indépendants soutiendra les propositions qui viennent des autres groupes et qui apportent une amélioration à ce village. On ne parle pas de coûts, on parle simplement d'acceptation de principes puisque nous voulons tous faire en sorte que le village se développe de la meilleure manière qui soit et je le répète en parfaite harmonie avec le Conseil communal qui se sent nullement offensé de ce postulat, qui explique de quelle manière il l'a déjà traité et de quelle manière il va y donner suite à l'avenir. Et c'est la raison pour laquelle j'espère que ce postulat sera accepté dans ce sens, simplement pour le fonctionnement de nos institutions et le sens qu'on veut donner à notre action. J'ai terminé. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier s'exprime en ces mots :

« Nous rejoignons l'avis du Conseil communal, comme il travaille déjà à ce sujet. Tout est déjà prévu dans le PAL révisé et en cours d'approbation au services de l'Etat. Nous sommes également pro-sécurité, mais comme tout est déjà prévu, nous ne voyons pas d'utilité de transmettre ce postulat. »

Au nom du **Groupe PDC** M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Le PDC ne soutient pas ce postulat. Comme l'a dit Mme Bosson, Valtraloc, le PA3, le plan d'agglomération prévoit déjà beaucoup de transformations dans le village pour la mobilité douce. Autant en rester là. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce le vote.

✚ **Au vote, le Conseil général refuse par 23 NON, 5 OUI et 1 ABSTENTION la transmission au Conseil communal du postulat de M. Pierre Mauron « Concept piste cyclable et mobilité douce ».**

Point 9 – Divers

Mme la Présidente annonce les divers du Conseil général, et précise que ceux du Conseil communal seront traités dans un deuxième temps.

Divers du Conseil général

En ce qui concerne le déroulement des divers, Mme la Présidente prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. PROPOSITIONS

Aucune proposition n'est déposée.

B. POSTULATS

Pour le Groupe PLR, M. Julien Tercier donne lecture du postulat qu'il dépose avec M. Georges Oberson et dont l'intitulé est « Avenir de l'office postal de Riaz ».

« Le groupe PLR de Riaz demande au Conseil communal d'étudier les différents moyens pour maintenir l'office postal dans notre village. Ce service participe en effet au dynamisme de celui-ci, constitue un service apprécié par la population et répond aux attentes légitimes des activités commerciales.

Nous motivons ce postulat, animés par une crainte fondée étant entendu que la direction du « Géant jaune » a annoncé son intention de fermer plusieurs offices dans la région en général, et à Bulle en particulier. Avec les derniers changements d'horaire vécus dans notre office (notamment la suppression de l'ouverture du samedi matin), les auspices ne sont guère favorables. Il convient dès lors de tout entreprendre pour pérenniser ces prestations indispensables à notre société.

Nous devons ainsi montrer concrètement notre attachement à ce service de qualité et contacter les responsables pour, d'une part, recevoir des informations concrètes sur l'avenir et, d'autre part, affirmer l'importance de cet office pour ce village et pour la région, compte tenu du développement très négatif, corollaire des futures fermetures à Bulle. »

Mme la Présidente remercie M. Julien Tercier. Elle prend acte du dépôt de son postulat et indique que celui-ci sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Au nom du Groupe PLR, M. Samuel Favre dépose un postulat dont l'intitulé est « Déchetterie ». Il en donne lecture comme suit :

« Demande d'étude et d'une structure adaptée concernant la déchetterie de notre commune.

Notre commune a dépassé les 2'500 habitants. Les constructions de logements vont bon train. On peut imaginer avoisiner les 2'800 habitants d'ici à 2020 si l'on considère la route de Corbières et le nouveau hameau de Champy. Ainsi, la commune se doit de proposer des infrastructures idoines, en adéquation avec le développement de celle-ci, ce qui est déjà le cas concernant l'école, divers aménagements routiers, l'eau, pour ne prendre que quelques exemples.

Notre place « Déchetterie » ne remplit plus les conditions de notre commune actuelle : dimensions de la place, quantité et diversité des déchets à trier, accessibilité à la place, circuit des véhicules, etc. Par ce postulat, demande est faite au Conseil communal de travailler à une étude et au développement d'une nouvelle structure adaptée. La collaboration avec des communes voisines est envisageable, conseillée, voire nécessaire si ces dernières rencontrent des problématiques identiques.

L'amélioration de la situation actuelle peut contribuer de manière significative au traitement des déchets, à la diminution des poubelles ménagères, à la centralisation des déchets et par conséquent un « plus » pour l'environnement de notre commune et de notre région.

Le commentaire et notamment le graphique de la page 15 parus dans le Riazois de mai 2017, ne font que confirmer cette tendance.

Il est à relever que de nombreux habitants de Riaz partagent ce souci et font part de cette problématique lors de discussions diverses.

Je vous remercie de l'intérêt porté à ce qui précède. »

Mme la Présidente remercie M. Samuel Favre. Elle prend acte du dépôt de son postulat et indique que celui-ci sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Pour le Groupe PS et Indépendants, M. Frédéric Blanc donne lecture de son postulat intitulé « Obtention par la commune du label No littering délivré par l'IGSU »

« Le littering désigne la mauvaise habitude consistant à jeter ses déchets sur la voie publique. Le littering est coûteux, il nuit à la qualité de vie et est néfaste pour l'environnement et pour le bétail. Les institutions publiques telles que les communes jouent un rôle central dans la lutte contre le littering. De ce fait, nous aimerions que la Commune de Riaz entreprenne les démarches pour l'obtention du label « No littering » délivré par l'IGSU.

Ce label est délivré gratuitement, si les conditions suivantes sont réunies :

- *Fournir un cahier des charges et faire une promesse de prestations annuelles*
- *Avoir une position claire devant l'opinion publique en communiquant simplement et avec force que le littering n'est pas toléré*
- *La Commune est incitée à repenser et réajuster les mesures prises contre le littering.*

Quelques exemples concrets sont par exemple :

- *L'organisation d'une journée de nettoyage*
- *La pose d'affiches*
- *La mise en place de poubelles vertes dans les lieux publics*
- *La prévention dans les écoles; je pense par exemple au CO3 qui va bientôt ouvrir ses portes.*

La mise en place de ce label étant très récente, la Commune de Riaz serait précurseur dans ce domaine, car dans ce canton, une seule commune l'a obtenu, il s'agit de la Ville de Fribourg. »

Mme la Présidente remercie M. Frédéric Blanc. Elle prend acte du dépôt de son postulat et indique que celui-ci sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Pour le Groupe PDC, M. Sébastien Andrey donne lecture de son postulat intitulé « Avenir de la poste de Riaz ».

« Le PDC s'inquiète de l'avenir de notre bureau de poste. Il est fort utile et apprécié surtout avec sa position au bord de la route cantonale. Nous exprimons des craintes suite à la réduction des horaires d'ouverture de la poste, en plus dernièrement avec la réduction des places de parc à disposition, il y a des situations un peu critiques aux heures de pointe avec des voitures qui essayent de s'extirper de l'office de poste et d'autres qui tentent de se parquer. Le PDC est d'avis qu'avec ces diminutions des prestations, la Poste creuse elle-même la tombe d'un bureau de poste, qui par sa situation, et le réseau économique de Riaz devrait être rentable. Le PDC demande au Conseil communal de prendre contact avec la Poste afin de connaître l'avenir de notre office postal et de prendre des mesures adéquates pour le pérenniser. J'en ai terminé. »

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Andrey. Elle prend acte du dépôt de son postulat et indique que celui-ci sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

C. RESOLUTIONS

Mme la Présidente rappelle que, comme le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'a été déposée.

D. QUESTIONS

Mme la Présidente annonce le traitement de la question de Mme Florence Pasquier et du Groupe UDC intitulée « Compensation ou échange de terrain pour les accès au CO de Riaz ». Elle précise que le texte de cette intervention ne sera pas relu, étant donné qu'il a déjà été présenté lors de la séance précédente et qu'il figure au procès-verbal.

Mme Florence Pasquier, ne souhaitant pas prendre la parole au sujet de sa question, la parole est donnée à M. le syndic pour la position du Conseil communal.

M. le syndic s'exprime en ces termes :

« Merci, Madame la Présidente. Madame Pasquier, j'aimerais bien vous donner satisfaction, mais je ne vais pas pouvoir le faire. La seule réponse que j'ai le droit de donner aujourd'hui en concertation avec le Préfet de la Gruyère, c'est qu'on a une procédure et que je n'ai pas le droit de donner d'information à ce sujet. Maintenant, d'après ce que j'ai cru comprendre, on est obligé de donner une réponse la prochaine fois, donc je vais transmettre cet état de fait à M. le Préfet en espérant qu'il se déplace pour donner la réponse, mais cela n'est pas une manœuvre du Conseil communal pour entourlouper. C'est parce que je n'ai juste pas la possibilité de vous répondre. »

Mme la Présidente remercie M. le syndic.

Mme Florence Pasquier s'exprime en ces termes :

« Merci, Monsieur le syndic, pour votre réponse. J'y crois tout à fait et je ne mets pas en doute votre remarque. Je suis tout de même très étonnée de la réponse si maigre suite à différentes questions qui font partie de mon intervention, étant donné que certaines questions ne touchent pas directement le problème de la procédure avec cet agriculteur. Comme par exemple, pourquoi d'un côté c'est le problème du canton et de l'autre côté, c'est le problème de la commune ? Ne pouvez-vous rien dire à ce sujet ? »

M. le syndic répond comme suit:

« Ce que je peux dire, c'est que quand le canton est propriétaire, c'est son affaire et quand c'est la commune, c'est la nôtre. Je ne peux pas apporter de meilleure réponse. Ce qui est propriété de la commune, on s'en occupe et quand c'est cantonal, on doit attendre que le canton se détermine. J'aurais souhaité qu'on puisse régler les deux propriétaires en même temps. Si on le négocie séparément, c'est plus compliqué. »

Mme Florence Pasquier ajoute :

« J'ai encore une question sur le même sujet. Qui sont maintenant les responsables pour faire avancer ce dossier afin que les accès du CO soient prêts pour la rentrée 2018 ?

M. le syndic répond :

« Nous avons une discussion avec le Préfet de la Gruyère. Une task force du Conseil communal a été créée. On attend le retour d'une prochaine séance avec le Préfet de la Gruyère et toutes les personnes actives sur ce dossier. Le Conseil communal s'est mis à disposition pour faire avancer le dossier. »

Mme Florence Pasquier répond :

« Si je comprends bien, c'est un ping-pong entre le Conseil communal et le Préfet à ne pas savoir qui va faire avancer le prochain pas ? »

M. le syndic répond :

« Dans le courant de cette semaine, nous allons relancer encore une fois M. le Préfet de la Gruyère. »

Mme Florence Pasquier demande :

« Mais pour le moment, le Préfet n'a pas enlevé le pouvoir du Conseil communal de déterminer s'ils vont faire un échange de terrain ? »

M. le syndic n'est pas en mesure de répondre à Mme Florence Pasquier sur ce point.

Mme Florence Pasquier termine avec la remarque suivante :

« Je tiens à rappeler que l'agriculteur ayant saisi le Tribunal au sujet de l'aménagement des accès au CO a perdu au Tribunal cantonal en août 2015 et que ce dernier a relevé que l'agriculteur faisait pression sur la Commune pour en obtenir des avantages pour son exploitation agricole et qu'un tel procédé ne mérite aucune protection. Deux ans que cela traîne ; je me demande quand nous aurons le résultat. Je ne comprends pas qu'après cela, la Commune ne soit pas parvenue à entrer en expropriation, mais qu'en plus elle ait encore cherché à étudier la possibilité de le compenser en terrain agricole de manière démesurée, quitte à déranger d'autres propriétaires et fermiers. C'est pourquoi j'insiste sur le fait que le Conseil général reste souverain en cas d'échange ou d'aliénation de terre communale de plus de 5'000 m² en zone agricole. Je citerai encore un exemple du Tribunal fédéral qui a rejeté le recours en mars 2017 d'un agriculteur qui demandait à être indemnisé trois fois plus que le montant fixé par la commission d'estimation pour un cas d'élargissement de route. L'agriculteur trop

gourmand a perdu. Je vous en donne volontiers une copie. J'ose espérer que le Conseil communal et le Préfet sauront agir de manière juste, équilibrée et respectueuse envers les autres agriculteurs et envers les citoyens propriétaires des biens communaux. Je vous remercie de votre écoute. »

M. le syndic répond :

« Merci, Madame Pasquier. Donc si je vous comprends bien, vous avez exprimé le souhait que le Conseil général discute de ce point ? Je vais transmettre la question plus loin. Ce que vous souhaiteriez, c'est qu'il y ait un vote sur la question par le Conseil général ? »

Madame Florence Pasquier répond :

« Dans le cas où la commune doit céder de son terrain de plus de 5'000 m², étant donné que c'est de la compétence du Conseil général de décider, du moment que la commune doit céder de ses terres communales. Je donne un exemple : si vous compensez un agriculteur et qu'une proposition serait de plus de 5'000 m², à ce moment-là, ce ne serait pas le Conseil communal, ni le Préfet qui peut se prononcer si oui ou non on l'accepte, mais ce serait le Conseil général. »

M. le syndic répond qu'il transmettra cette volonté dans le cadre de la task force.

Mme Florence Pasquier précise :

« Il ne s'agit pas d'une volonté, mais d'une application de la loi sur les communes. C'est clair que s'il s'agit d'une indemnisation pour une expropriation, le Conseil général n'a pas à se prononcer. »

Mme la Présidente remercie M. le syndic et Mme Florence Pasquier et demande s'il y a d'autres questions.

Au nom du Groupe UDC, M. Louis Pittet s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, C'est plutôt un complément à la question de Mme Florence Pasquier au sujet de ces compensations et de ces échanges. Comment se fait-il que la Commune ou l'administration communale a déjà mandaté Geosud pour des mensurations et le bornage pour un terrain d'échange avec M. Pascal Charrière ? Des mensurations ont été faites le 15 mai entre 12 et 13 heures l'après-midi. La somme prévue pour cet échange est de 1 mètre pour 40, soit environ 500 mètres pour 20'448 mètres. Cette décision a été prise sans le consentement du Conseil général et de ce fait le règlement du Conseil général n'est pas respecté. J'ai été convoqué à plusieurs reprises pour ces changements de surfaces et j'ai chaque fois évoqué que la décision appartenait au Conseil général au vu de son règlement. Il serait plus judicieux que la Commune de Riaz prenne des renseignements sur la loi fédérale sur le droit foncier rural au sujet de ces échanges de terrain. La Commune a-t-elle déjà fait ces démarches et si c'est le cas, quelles en sont ses valeurs ? Afin de retrouver toute la transparence sur les échanges de terrain, je souhaite recevoir des réponses franches et claires afin d'éviter une enquête administrative. Merci. »

Mme la Présidente demande si le Conseil communal souhaite répondre séance tenante.

M. le syndic répond qu'il aimerait bien rendre réponse séance tenante, mais qu'il doit d'abord consulter M. le Préfet et la task force.

Mme la Présidente prend note de la question de M. Louis Pittet.

Au nom du Groupe PDC, M. Yves Pasquier annonce une question dont l'objet est « Construction Champy-Sud ». Le texte de son intervention est le suivant :

*« Concernant la construction du quartier de Champy-Sud, nous pouvons faire les constats suivants :
- la première moitié du quartier est construite ou en cours de construction
- la 2ème moitié est encore à construire et un autre promoteur est en train de développer*

Nous demandons :

- que la construction du mur antibruit se fasse avant tout octroi de nouveau permis de construire
- que le mur antibruit soit identique à celui déjà construit pour avoir une certaine uniformité
- que la route d'accès soit toujours et également utilisée par le 2ème promoteur. »

M. le syndic répond en ces termes :

« Ce sujet a déjà été traité en Conseil communal. J'ai personnellement insisté pour que le mur antibruit soit construit avant l'octroi de permis. Cela avait été la croix et la bannière avec le dernier ouvrage et je n'avais personnellement pas envie de revivre cela. Je peux vous dire sans trahir de secret que mes collègues m'ont suivi. On a tous été d'accord sur ce point. Pour la deuxième question qui concerne l'uniformité de la paroi en verre, c'est prévu comme cela. En ce qui concerne la servitude, cela sera la même chose que pour le premier promoteur. »

M. Yves Pasquier complète sa question comme suit :

« J'imagine le problème du premier promoteur qui a construit la route et que le deuxième va l'utiliser. La commune doit trouver une solution. »

M. le syndic répond :

« Nous devons faire une convention. Il n'y a rien qui démarre avant qu'une convention réglant tous ces éléments soit signée. »

Mme la Présidente remercie M. le syndic et M. Yves Pasquier.

Elle donne la parole à M. Sébastien Andrey du Groupe PDC. Celui-ci s'exprime en ces termes :

« Bien qu'elle soit déjà en partie résolue, je vais quand même poser ma question. Elle porte sur l'avancement des travaux au chemin de l'Ondine.

Bien que l'enrobé a été posé le 12 juin, je veux quand même poser la question afin de permettre plus de communication à l'avenir. Plusieurs citoyens, m'ont interpellé : ils aimeraient savoir où en sont les travaux au chemin de l'Ondine. En effet, la fin du chantier était prévue à la fin avril et au 12 juin, ils n'étaient toujours pas terminés. Ces citoyens ont été quelque peu embêtés car ils avaient prévu des livraisons de meubles et de mazout vers la mi-mai. Vu l'état de la chaussée, elles n'ont pas pu être effectuées. Il y a aussi eu des questions au niveau de la sécurité pour l'accès des services de secours en cas de sinistre dans ces zones où tout était totalement fermé pendant des périodes assez longues.

Au nom du Conseil communal, M. Claude Jelk répond en ces termes :

« Au niveau de la sécurité, les services tels qu'ambulances et pompiers ont été à chaque fois avertis des fermetures et jusqu'à quel lieu, quel domaine cela se passait. Le chantier a démarré avec du retard à cause de certaines oppositions. On n'avait pas l'autorisation de l'Etat pour démarrer certains travaux subventionnés. En plus, des travaux complémentaires ont été réalisés par des propriétaires et comme cela touchait la route, il a fallu coordonner les finitions. Au niveau de l'accès pour les riverains, on a fait attention. Nous avons annoncé une route fermée pendant les travaux. Il a été convenu avec l'entrepreneur qu'il laisse passer les gens le weekend. La plupart du temps, l'accès était rétabli pour le samedi et le dimanche. Les routes ont également été déblayées. Les travaux se terminent. Il y a eu une très bonne collaboration avec l'entreprise et nous avons reçu des louanges des citoyens du quartier de l'Ondine. »

M. le syndic complète les propos de M. Jelk comme suit :

« Je peux encore ajouter que concernant cette préoccupation au niveau de la communication, nous en avons discuté hier soir en séance du Conseil et qu'un courrier sera envoyé très prochainement par

l'administration au sujet d'un report de délai cet été. L'entreprise ne veut pas débiter les travaux, les arrêter pendant l'été et reprendre ensuite. Tout sera fait en une étape, mais plus tard. »

M. Laurent Pasquier prend la parole comme suit :

« J'aurais plusieurs questions concernant Champy Sud. On en a beaucoup parlé. L'accès au chantier ; il y a une piste provisoire pour l'accès au chantier. Est-ce que vous avez essayé d'y passer à vélo ou à pied, parce qu'elle devient impraticable. Toute la circulation passe par le quartier de Champy. Ensuite, je voudrais voir s'il existe une possibilité pour entretenir la route afin que les gens l'emploient. Pour finir, elle ne sera jamais employée parce que si vous passez avec un camion chargé, vous versez. Ensuite si on pense que la deuxième étape de Champy Sud passera par là-bas...

Une autre chose : je voudrais savoir si les travaux d'épuration Champ-Bosson Champy seront terminés cette année. Il me semble que cela n'avance pas tellement vite.

J'avais encore une autre question concernant le terrain qui est entre la limite des routes nationales, le treillis au bord de cette piste et la paroi antibruit. A qui appartient ce terrain et qui en aura l'entretien à l'année ?

M. le syndic répond en ces termes :

« Je vais essayer de répondre. Je ne suis pas passé sur cette piste de chantier. Par contre, cette information est nouvelle pour moi. Nous en prenons acte et nous allons étudier cela. Effectivement, il faut tout faire pour éviter que les camions passent par Champy. Nous avons déjà entrepris quelques mesures avec M. Morand, sur place aussi avec certains riverains. Nous allons encore analyser cette question. Ensuite pour la deuxième étape, il est vrai que je ne peux pas garantir que les gens vont passer par l'accès réservé au chantier, mais des consignes seront données. Je ne peux pas dire qu'on va obliger, mais on va regarder ce qu'on peut faire au niveau légal. Nous allons regarder et étudier cela. »

Au nom du Conseil communal, M. Jelk donne les explications suivantes :

« Pour la question de l'épuration, c'est un peu la même chose. Nous avons eu des travaux supplémentaires des propriétaires et de ce fait on attend que tous les propriétaires aient terminé leurs travaux pour effectuer en une étape le revêtement de la route. En ce qui concerne une autre zone Champy, nous sommes toujours bloqués par une opposition et il faut attendre la levée de cette opposition. Mais pour la partie Champ-Bosson, l'enrobé devrait se faire dès le 19 juin. »

M. Pierre Morand précise ce qui suit :

« Le terrain situé entre le treillis et la paroi antibruit est à ce jour propriété des promoteurs. Aucune cession n'a été effectuée. »

M. le syndic ajoute:

« Le terrain sera à la charge de la commune seulement si la commune reprend les infrastructures. Il faut faire une convention d'entretien comme cela était prévu initialement. Il faudra que la commune trouve un accord avec les promoteurs d'ici à la fin des travaux dans deux ans. »

Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Pierre Mauron du Groupe PS et Indépendants et qui pose la question suivante :

« J'aurais une question qui concerne l'aménagement du territoire. On a vu dans les journaux il n'y a pas si longtemps à Vuadens, il y avait eu une acquisition de terrain vendu par la Paroisse, le Bénéfice curial et acquis par la commune de Vuadens. A Riaz, je ne suis pas membre de la commission de l'aménagement du territoire ni du Conseil communal, mais sauf erreur, cela fait plusieurs années que la commune ne bénéficie plus en propriété de terrains à bâtir, et cela peut être un problème, que ce soit pour le développement de la commune ou même les mesures d'aménagement parce que le propriétaire de son terrain peut mieux décider ce qu'on y met dessus. Ma question est la suivante : sans vouloir

fâcher ni les paroissiens, ni les membres de la Bourgeoisie, lorsqu'il y a des échanges de terrains qui se font, comme par exemple avec le nouveau CO, cela s'est fait pour un cas donné, mais est-ce qu'il y a une volonté du Conseil de regarder du côté de la Paroisse et de la Bourgeoisie pour voir si de manière prospective, certains terrains pourraient être acquis par la Commune moyennant un financement à déterminer, pour qu'elle soit ensuite propriétaire de certaines zones et puisse assumer elle-même son développement comme elle l'entend. Dans ce sens-là, il me semble, sans vexer personne, que le terrain est mieux géré avec des visions d'avenir d'aménagement du territoire plus importantes s'il appartient à la commune plutôt qu'au Bénéfice curial et à la Bourgeoisie. Cette démarche me paraît bonne, comme on a vu ce qui s'est passé à Vuadens. Est-ce qu'il y aurait des possibilités dans ce sens-là ? Est-ce que le Conseil envisage ceci, est-ce réaliste et de quelle manière considérez-vous la chose ? »

Au nom du Conseil communal, M. Schuwey répond en ces termes :

« Cela va clairement dans le sens de la vision du Conseil. Le Conseil aimerait bien être maître de son propre développement. Nous avons pris contact avec certains propriétaires de terrain pour les acquérir éventuellement parce que cela nous servait dans notre vision à long terme, mais nous n'avons pas pu nous mettre d'accord. Nous sommes toujours sur l'affaire. Nous avons aussi exploré d'autres possibilités. C'est clair que si l'occasion se présente pour la Commune d'acheter quelque chose qui est utile pour son développement, nous sommes tout de suite intéressés. Bien entendu, il y a toujours la question du coût à considérer. Si vous avez une parcelle à nous proposer, vous pouvez nous lancer un coup de fil et on va déjà y donner suite. »

M. le syndic précise :

« Pour la Commune et la Bourgeoisie, ce que je pourrais mentionner, c'est qu'on a déjà fait une démarche en commun avec le mandat d'étude parallèle pour la zone qui reste pour le CO, qui est une dernière zone où la Bourgeoisie a du terrain. On a fait une réflexion à 30 ans sur cette parcelle qui est une des parcelles que nous aimerions développer le mieux, mais pas forcément immédiatement. C'est aussi pour cela que, par exemple avec le développement de l'EMS, on a aussi dit qu'il y avait d'autres endroits envisageables. Nous avons quand même une politique active, mais avec de faibles moyens car il n'y a plus grand-chose de terrain et le problème est que la plupart des terrains libres sont des terres agricoles. Par conséquent, nous n'avons pas une grosse marge de manœuvre. Mais peut-être qu'à la prochaine révision du PAL, des terrains actuellement en zone agricole deviendront des terrains constructibles et à ce moment-là, le Conseil communal, pendant l'étude du nouveau PAL, aura le loisir d'anticiper et éventuellement de proposer à ces propriétaires une acquisition. Aujourd'hui c'est difficile parce que nous avons un peu subi le développement et nous avons essayé de limiter l'hémorragie.

Au nom du Groupe PDC, M. Daniel Gumy pose la question suivante :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, la commune s'agrandit de plus en plus. L'accueil extrascolaire dépasse toutes nos attentes. Qu'en est-il de la création d'une crèche pour nos très jeunes habitants ? »

Au nom du Conseil communal, M. Ludovic Murith répond en ces termes :

« C'est sûr que le bâtiment qui va être construit aux Monts 4, permettra d'agrandir l'accueil extrascolaire. Pour cela, nous sommes sur la bonne voie. Les crèches n'ont pour l'instant pas encore été discutées. C'est un sujet dont je prends note. Nous allons analyser des pistes. »

M. Laurent Pasquier exprime la remarque suivante :

« M. Pierre Mauron se fait beaucoup de soucis pour le développement, qu'il soit dans les mains communales. Mais je trouve qu'un jour, il faudra quand même freiner ce développement. Premièrement, cela fait déjà peur de voir tout ce qui se bâtit et pour quelles raisons au jour d'aujourd'hui on devrait déjà trouver des solutions pour des terrains qui sont libres ? Par contre, si vous cherchez un terrain, vous

n'avez pas besoin d'en chercher : la commune en a encore et celui-ci, vous pouvez bien le bâtir, parce qu'à travailler, en tant que terrain agricole, c'est une catastrophe car la commune a réussi à faire toutes les infrastructures, épuration, regards et tout sur la parcelle agricole qui est restée sa propriété. Les chambres et les regards, tout est sur le domaine public. Alors, vous pouvez bien bâtir la parcelle des sources. Elle ne manquera à personne. »

Mme la Présidente remercie M. Laurent Pasquier et indique que comme son intervention ne comprend pas de question, elle sera considérée comme une remarque.

Au nom du Groupe PLR, M. Tercier pose la question suivante :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, M. le syndic a mentionné avant l'EMS, sujet récurrent. Où en est-on dans ce dossier ? Qu'en est-il et quelles seront les prochaines étapes ? »

M. le syndic répond ceci :

« Pour l'EMS, cela suit son cours. C'est un dossier qui fait régulièrement l'objet de discussions au Conseil communal pour savoir l'avancement du projet et M. Nicolas Dousse nous tient parfaitement au courant de ce dossier. Je pense qu'il n'y a pas d'élément nouveau à apporter ce soir, mais toutes les options sont actuellement à l'étude, et pas uniquement à Riaz. »

E. REMARQUES - COMMENTAIRES

Mme la Présidente annonce que les membres du Conseil général et du Conseil communal sont invités à une visite du chantier du CO de Riaz le vendredi 22 septembre 2017 à 17 heures. Les détails de cet événement seront communiqués en temps opportun.

Mme la Présidente rappelle les dates déjà arrêtées des prochaines séances du Conseil général :

- le mardi 26 septembre 2017 à 20 h
- le mardi 5 décembre 2017 à 20 h (séance du budget 2018).

Michel Corpataux

Mme la Présidente donne connaissance d'un courrier de remerciement de M. Michel Corpataux au sujet de sa nomination de Citoyen et Bourgeois d'honneur de Riaz.

*« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

C'est pour moi un agréable devoir de vous remercier, du fond de mon cœur, pour l'honneur que vous m'avez fait de me nommer « Bourgeois d'honneur et citoyen d'honneur » de la commune de Riaz. Ce geste m'a profondément touché. Un merci particulier va aux deux membres de votre Conseil qui ont proposé cette flatteuse nomination. Je resterai un fidèle citoyen de Riaz et un grand défenseur de la Gruyère.

En vous remerciant, encore une fois, de l'honneur que vous m'avez fait. Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, mes plus cordiales salutations.

Michel Corpataux »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Président clôt la discussion et donne la parole à M. le syndic pour les divers du Conseil communal:

Divers du Conseil communal

M. le Syndic remercie Mme la Présidente et présente la Plate-forme « dzin » dont il a eu connaissance dans le cadre d'une assemblée de Gruyère Tourisme :

« Le but de cette plateforme est de mettre en relation des personnes de la région qui ont une passion, un savoir-faire à partager avec des visiteurs en quête d'échanges et d'authenticité. Au même titre que les fenêtres de l'Avant, d'autres choses pourraient se faire à Riaz toute l'année. La région de Fribourg mise fortement sur l'argument de l'authenticité. Dzin est une offre concrète dans ce sens. Le touriste d'aujourd'hui cherche à vivre une expérience sous la forme de moments de rencontre, de moments de partage et aussi la découverte de traditions avec un expert de la vie locale. Cela permet de mettre en avant les richesses de notre Commune. Dans la tendance actuelle de l'économie, le partage se situe aussi dans le cadre de ce qui se fait au niveau numérique. C'est ce que cette plateforme met en évidence. Cette plateforme régionale est inédite en Suisse. Elle a été mise en place et est administrée par l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT). Le développement de cette plateforme est organisé en collaboration avec les associations touristiques régionales et les jeunes chambres internationales du canton. La plateforme est soutenue par la Nouvelle Politique Régionale. Cette plateforme s'appelle dzin.ch. « dzin » cela veut dire « gens » en patois.

Quelques exemples des activités proposées ::

- les dégustations de vin et de gâteau du Vully;
- la création de plats gastronomiques avec des produits du terroir;
- les randonnées avec cueillette de plantes sauvages et concoction de tisanes ou préparation de sirops;
- expérimenter la vie à l'alpage;
- l'atelier chocolat;
- etc.

Les gens peuvent présenter les activités qu'ils souhaitent. Elles se déroulent dans la ou les langues parlées par le dzin. Actuellement, il y a 80% d'offres en français et 20% d'offres en allemand.

Les critères principaux :

- cela doit tout d'abord être un échange humain: l'activité doit être accompagnée par un dzin et offrir une opportunité d'échange. Par exemple, une simple location de vélo n'entrerait pas dans les critères, alors qu'une visite guidée à vélo correspondrait très bien à l'optique de la démarche;
- l'ancrage local: le dzin doit pouvoir justifier le rayon de son activité et la région de Fribourg. L'UFT ne voulait pas que cela devienne une plateforme de cours qui n'ont rien à voir avec le tourisme. C'est vraiment une plateforme qui est orientée tourisme. Par exemple un cours de photographie en studio ne pourrait pas être accepté sur la plateforme alors qu'un cours de photographie en extérieur, dans un cadre gruérien ou riazois, serait bon. Le but est que le lien humain soit fait dans le cadre de l'activité;
- la disponibilité: l'activité doit être disponible au moins quatre fois par an, afin d'offrir un champ disponible au visiteur et au minimum deux fois si un même dzin offre plusieurs activités différentes;
- l'activité doit se dérouler sur le territoire fribourgeois;
- le prix par personne pour une activité doit être au minimum de CHF 10.00.

Comment devenir dzin ?

Tout le monde peut devenir dzin. Il faut juste avoir une adresse e-mail. L'UFT vérifie la concordance avec les critères et crée le compte en ligne. Le dzin crée son profil et insère ses activités. C'est lui qui fixe le prix, les dates, etc. L'UFT valide l'activité qui devient réservable en ligne. L'inscription est gratuite, mais il y a 20% de commission qui sont prélevés par vente. Dans ces 20% sont compris 5% pour le système de paiement et 15% qui sont réinvestis dans la plateforme pour qu'elle perdure dans le temps. Le but de l'UFT n'est pas de faire de l'argent, mais de faire persister leur réseau. Il y avait déjà 90 activités sur le site en mai. Ils estiment qu'il y en aura 120 dès 2018 et cela va aller en augmentant.

En tant que syndic de Riaz, cela me ferait assez plaisir s'il y avait des activités. Je sais qu'il y a déjà « Vie à Riaz » qui fait déjà beaucoup de choses. Peut-être que d'autres activités sont réalisées. La plateforme ne coûte pas grand-chose et elle permet aux citoyennes et aux citoyens de les publier. Les avantages pour le visiteur, c'est de découvrir des activités exclusives et insolites - il y a des choses à Riaz qui ne sont nulle part ailleurs – de vivre une expérience unique et authentique. Cela permet de rencontrer les habitants de la Commune, de découvrir leur mode de vie et de créer un lien. Cela permet aussi aux personnes seules de participer à des activités en groupe.

Les avantages pour le dzin, c'est qu'il peut partager sa passion, faire connaître son activité et ses loisirs et profiter d'un canal de distribution pas cher.

Les avantages pour notre région, c'est d'utiliser ce projet fédérateur et innovant de l'UFT. Cela répond aussi à une recherche d'authenticité, cela s'inscrit dans le nouveau modèle d'économie collaborative. On diversifie et on augmente l'offre touristique vu que c'est aussi une de mes attributions. Cela dynamise aussi l'économie du canton et cela contribue au maintien des traditions et des savoir-faire régionaux. Le but, c'est aussi de sensibiliser les habitants et les entreprises au tourisme. Aujourd'hui, pour le tourisme, à part assister à des séances, je ne fais pas grand-chose. Je voulais en faire un peu plus en présentant ce projet au Conseil général. Cela suscitera peut-être des vocations.

Vous pouvez vous abonner, il y a une page Facebook « dzin.ch ». Sur Facebook, vous tapez « dzin » et vous la trouvez. Vous pouvez en parler autour de vous ou encore devenir un dzin en vous inscrivant sur la plateforme, ce serait formidable. Voilà, c'est tout ce que je voulais présenter ce soir. »

Mme la Présidente remercie M. le syndic. Elle rappelle encore, que durant la belle saison, la cabane forestière « La Pépinière », sur les Monts, peut être louée pour une journée ou un week-end. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat communal.

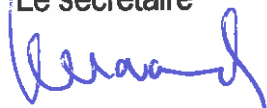
Avant de passer à la conclusion, Mme la Présidente remercie les personnes qui sont intervenues au cours de la séance de bien vouloir remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à M. Pierre Morand au plus tard jusqu'au lendemain à midi.

Mme la Présidente annonce le terme de la séance. Elle relève avec plaisir l'excellente ambiance qui y a régné, tout de respect et d'écoute mutuelle. Comme dit en ouverture de séance, elle attend avec impatience le moment de se rencontrer dans un cadre festif à la fin du mois, lors des Rencontres de Jeunesse gruériennes, sous le signe de « Riaz chez les Helvètes ».

Mme la Présidente remercie les participantes et les participants. Elle rappelle qu'une verrée est servie à la sortie et souhaite à toutes les personnes présentes et à leur famille un bel été et une belle fin de soirée. Elle clôt la séance à 21 h 51.

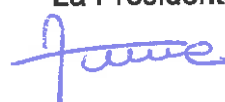
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire



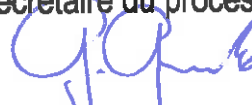
Pierre Morand

La Présidente



Anne Favre-Morand

La secrétaire du procès-verbal



Geneviève Gendre

